

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO

☎ 04.95.76.00.44

📠 04.95.76.20.60

Secrétariat du Maire

Propriano, le 14 février 2024

ARRETE N° 2024-006

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande de la Collectivité de Corse, afin d'effectuer des travaux sur une partie de la RD 19A.

ARRETE

- **Article 1er** : En raison des dits travaux et de la livraison d'éléments préfabriqués par la Société Corse Préfa, une partie de la RD 19A sera fermée de 7H30 à 12H00 le mercredi 21 février 2024.

Une déviation sera mise en place pour permettre la circulation et garantir la sécurité afférente à ces dits travaux.

- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à la Collectivité de Corse pour éviter tout incident technique.

Les différents panneaux de signalisation seront posés par la Collectivité de Corse.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 14 février 2024

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI